Pêche : l'Europe doit voter pour ou contre l'interdiction du chalutage en eaux profondes (03/10/2013)

Le déchargement d'un chalutier, dans le port du Guilvinec, en Bretagne. Photo archives / AFP

D'ici à la fin de l'année 2013, la pêche profonde au chalut, méthode la plus destructrice de toute l'histoire humaine pour la biodiversité marine et les stocks halieutiques, sera compètement interdite dans les eaux européennes. Ou pas.

Le contexte

En juillet 2012, la Commission européenne a proposé l'interdiction pour deux ans du chalutage en eau profonde, une technique de pêche critiquée pour son impact destructeur sur les océans. La France et l'Espagne s'étaient alors fermement opposées à la décision européenne. Cette proposition est soumise aujourd'hui au vote du Parlement et du Conseil européen.

L'enjeu : préserver des milliers d'espèces affectées par une minorité de navires

Les principaux poissons que les chalutiers de fond cherchent à pêcher sont les **grenadiers, lingues bleues et sabres noirs.** La pêche au chalut profond est une pratique minoritaire en Europe : dans le nord-est de l'Atlantique, seuls 2 % des navires font appel à ce type de méthode. En France, Claire Nouvian, directrice de **l'association Bloom**, qui œuvre pour la conservation marine, le rappelle, **"98,5 % des captures d'espèces profondes sont réalisées par neuf navires, soit 0,1 % de la flotte française".** Peu de bateaux concernés donc, mais qui provoquent des ravages inversement proportionnels dans les écosystèmes. En tête desquels, selon Bloom, **ceux qui pêchent pour les grandes enseignes, Intermarchés et Leclerc** en tête.

Mauvais pour l'écologie et anti-économique

A chaque prise, les chaluts raclent littéralement le fond des océans, opérant entre 400 et 1.500 m de fond et à chaque raclage, des écosystèmes qui ont parfois mis des milliers d'années à se former sont détruits. Comme les récifs coralliens et les éponges, dont la disparition entraîne le déclin des populations de poissons profonds. Désastreux pour la biodiversité, ce mode de pêche est aussi irrationnel sur le plan économique et industriel. Lorsqu'un filet racle le fond, il ne sélectionne pas les espèces qu'il attrape, mais produit un gaspillage considérable : on estime que 20 à 40 % des prises sont des espèces qui ne seront pas revendues ensuite, mais rejetées. Selon Bloom, les raies, requins et **régalecs** (photo ci-dessus) sont les espèces les plus directement menacées par la pêche profonde. Le chalut détruit leur habitat et attrape bon nombre d'individus dont le cycle de reproduction est très lent.

Déjà partiellement interdit

Le chalutage profond est déjà interdit dans certaines régions des eaux européennes, comme, par exemple, dans **certaines zones profondes de l'Atlantique nord-est,** afin de protéger les **récifs coralliens.** De même à Madère, aux Açores et aux Canaries ù l'interdiction a été votée en 2005. Cette année, toute la Méditerranée s'est également vue interdire la pêche à plus de 1.000 m de profondeur.

Le bras de fer

Le 1er février 2013, le Parlement européen votait à une écrasante majorité (502 voix contre 137), le projet de loi sur la réforme du règlement de base de la politique commune de la pêche (PCP), en faveur d'une pêche durable, contre la surpêche. Un vote qualifié alors d'"historique."

Aujourd'hui, avec la question de la pêche profonde au chalut, c'est de nouveau le bras de fer entre les lobbies de la pêche et de la grande distribution qui espèrent faire avorter la décision européenne, notamment par l'intermédiaire de la France, et les défenseurs de la ressource halieutique. L'arbitre est encore l'Europe, dont la Commission européenne est favorable à la protection des espèces menacées. Aura-t-elle le dernier mot, comme en février dernier ? On devrait très vite le savoir.

Cathy Lafon

►LIRE AUSSI

- **Pêche durable. Un jour viendra où les poissons diront : "Merci l'Europe**
- **Pêche : méthode Greenpeace pour une Europe en lutte contre la pêche illégale**
- **Isabelle Autissier : "C'est la dernière chance pour la pêche", 20 minutes, 5 février 2013**
- **Réforme de la pêche : les eurodéputés votent l'interdiction progressive des rejets en mer à compter de 2014, Actu Environnement**
- **Planète vidéo. "The End of the Line" : laisserons-nous mourir nos océans ?**
- **Planète video. Anne-Marie, patron-pêcheur à Saint-Jean-de-Luz**